

**Compte-Rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020**

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	11	2	19/06/2020	19/06/2020	25/06/2020

**Présents :** M. Balon Jean, Maire ; Mme Régibier-Jaunatre Muriel (adjointe au maire), Mrs Coste Ludo, Paviot Etienne, Perragin Charly, Jomat Daniel, Micoureau Adrien, Jeanty Robert et Mme Dlus Sarah, Verdier Edithe, Baudon Marie-Claire, conseillers municipaux.

**Excusés avec pouvoir :** Petit Céline (pouvoir à Balon Jean), Godet Annick (pouvoir à Jeanty Robert)

**Absents :** Le Jeune Jérôme, Aït-Taleb Michel

**Secrétaire de Séance :** Micoureau Adrien

La séance est ouverte à 18 heures 10.

**Information sur les décisions prises par délégation**

Le 23/06/2020

Signature d'une DIA pour la parcelle ZB 59

**1-Approbation du compte-rendu du 08/06/2020**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 8 juin dernier et revient sur l'intervention de M. Jomat concernant la non-conformité d'un ralentisseur Rue Béthune. M. Balon précise qu'il a contacté l'entreprise ayant réalisé cet ouvrage, laquelle confirme qu'il n'y a pas d'irrégularité.

De plus, M. Balon revient sur son information relative à la construction du pumptrack au stade. L'ouverture est effective depuis le 20 juin. Il fait part de son étonnement quant au fait que M. Jeanty ait récupéré à son compte et pour sa campagne électorale, ce projet initié en 2019 par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes. Il est d'ailleurs donné lecture du compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2019 où ce projet avait déjà été présenté par Mme Dlus.

Après délibéré, le compte-rendu du 8 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

**2- Approbation du RPQS Assainissement 2019**

Après corrections et délibéré, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

**3- Attribution de la prime exceptionnelle COVID 19 aux agents territoriaux**

Cette prime exceptionnelle a été instaurée par délibération en date du 08/06/2020 pour 4 catégories d'emploi. Le secteur animation ayant été omis lors de cette séance, le Maire propose de rectifier cet oubli en instaurant la prime pour le service animation.

Le conseil municipal détermine le taux à appliquer pour cette catégorie d'emploi:

Emplois	Montants plafonds
Agent d'animation	Taux 1

Taux 1= 330 €

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020 et l'autorité territoriale fixera par arrêté les bénéficiaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité, la mise en place de la prime exceptionnelle Covid 19 pour les agents relevant de l'animation.

*Les conseillers Micoureau, Verdier, Baudon votent contre l'instauration de cette prime.*

*M. Jeanty et Mme Godet s'abstiennent. Les conseillers Coste, Dlus, Perragin, Jomat, Paviot, Balon, Régibier et Petit votent pour.*

#### **4- Vote des taxes des taxes locales**

Les taxes locales constituant un produit nécessaire à l'équilibre budgétaire d'une commune, il convient de voter les taux d'imposition avant le vote du budget.

Aussi, au vu du contexte particulier dans lequel se déroule l'année 2020 qui chamboule le calendrier budgétaire, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter le maintien des taxes locales pour cette année.

Aussi le conseil municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux pour 2020, à savoir :

**\*taxe foncière 19.55 %      \*taxe foncière non-bati 25.17%      \*CFE 3.66%**

pour un produit attendu de **175 667 €**.

#### **5- Affectation du résultat 2019**

Le Maire présente à l'assemblée les résultats de clôture 2019 :

Déficit de la section d'investissement: **54 016.31 €**

Excédent de fonctionnement : **57 030.80 €**

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour **8 938.20 €**.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **62 954.51 €**

La reprise des résultats sur le budget Communal de 2020 est, en conséquence, la suivante :

**-compte 1068**                      Affectation du résultat                      **47 030.80 €**

**-compte 001**                      Excédent d'investissement reporté :        **22 280.95 €**

**-compte 002**                      Excédent de fonctionnement reporté      **10 000 €**

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat.

#### **6- Vote du Budget Primitif 2020**

Afin de pouvoir régler des factures relatives à des études avant travaux pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire à hauteur de 10 053 €, Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget primitif communal 2020, étudié lors de la commission des finances le 17 juin dernier.

La totalité des dépenses et des recettes par section s'équilibre comme suit :

**Pour la section de Fonctionnement :** 751 830.00 €

**Pour la section d'Investissement :** 72 685.80 €

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le BP 2020 tel que présenté.  
Acquiescence en préfecture  
018-211800552-20200623-20\_00639-AR  
Date de réception préfecture : 25/06/2020

## **7- Questions diverses**

### **-Intervention de M. Micoureau:**

Il souhaite savoir si la commune accueille actuellement des pèlerins au gîte municipal. M. Balon lui répond que l'accueil de marcheurs vers Compostelle est toujours suspendu en raisons des conditions sanitaires encore trop incertaines et des contraintes d'entretien et de désinfection que cela suppose.

L'accès du public aux salles municipales est toujours suspendu.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.*

Diffusé et affiché le 25/06/2020.